

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2461

4 octobre 2013

SOMMAIRE

Adelphi Mezzco S.à r.l.	118106	Genesis Retail II S.à r.l.	118106
Airbourne Holdings 3 S.à r.l.	118110	Genesis Retail I S.à r.l.	118119
Altice Holdings S.à r.l.	118112	Gestatec S.A.	118100
Association des Artisans de la Ville d'Esch-sur-Alzette	118109	Global Fastening (Luxembourg) Sàrl	118099
BI-Invest Compartment S. à r.l.	118123	Globe Express Services	118100
Biotech Food Holdings S.A.	118082	Grenache & Cie S.N.C.	118100
BOC Frankfurt GP S.à r.l.	118082	Idem Luxembourg (No.8)	118090
BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	118083	La Mondiale Europa S.A.	118124
Cabot Holdings S.à r.l.	118082	Leman Beverages Holding S.à r.l.	118128
Camper & Nicholsons International S.A.	118123	MACH-3D s.à r.l.	118123
Chemgas Barging S.à r.l.	118083	Madiroad S.à r.l.	118128
EAVF Mustang S.à r.l.	118086	Marcol Europe S.A.	118083
Edessa SA	118087	Martur Finance S.A.	118084
Egon Finance S.A.	118088	MassMutual Europe S.A.	118124
Egon Finance S.A.	118086	Mayton S.A.	118127
Etablissement Trican S.A.	118085	"MAZE" Sàrl	118128
Eugénie Patri Sébastien EPS	118089	Medulux S.A.	118128
Euregio Office Solution International ...	118086	Melvic Group S.A.	118084
Euroinvest (Poland 2) Sàrl	118105	Millar Investments S.à r.l.	118118
Europa West Station S.à r.l.	118089	Möller Beheer S.A.	118116
Europa West Station S.à r.l.	118104	Moon Finance VII ESC-Q S.à r.l.	118123
Euroter S.à r.l.	118104	MP3 Holdings S.à r.l.	118116
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	118104	MSEOF Quattro Fixture-Co S.à r.l.	118122
Fertitrust S.A.	118105	Nestlé Finance International Ltd.	118122
Finlabo Investments Sicav	118089	NGP III Managers	118127
First Choice Stables s.à r.l.	118100	Nix Investment S.à r.l.	118119
Fix & Design	118105	Optimiste S.à r.l.	118115
Fun Concept	118103	PIE Group II S.à r.l.	118085
G.A.I.L. S.A.	118105	PIE Group S.A.	118085
gategroup Finance (Luxembourg) S.A. ...	118112	Plamed Invest S.A.	118085
		SEI International Services S.à r.l.	118084
		Solidarité Santé	118113
		Tractel Trading Luxembourg	118128

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013116534/14.

(130141807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2013, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N°B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013116538/15.

(130141986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 18.566,48.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.902.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 1^{er} juillet 2013

En date du 1^{er} juillet 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sally ROCKER de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Gregory Lawrence CALL, né le 14 août 1966 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 3111 Camino del Rio North, Suite 1300, San Diego CA 92101, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Todd FREEBERN, gérant de classe A

- Monsieur Gregory Lawrence CALL, gérant de classe A

- Monsieur Jens HOELLERMANN, gérant de classe B

- Monsieur Ian KENT, gérant de classe B

- Monsieur Simon BARNES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Cabot Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013117812/25.

(130143087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 156.752.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.08.2013.

Pour: BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013117809/16.

(130143188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Chemgas Barging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.563.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 25. Juli 2013

Die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Gesellschaftssitz in D-47198 Duisburg, hier vertreten durch einen ihrer beiden Geschäftsführer, Herrn Dr. Gunther Jaegers, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-47803 Krefeld, Breiten Dyk 111, hat folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss:

Die Gesellschafterin beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-1946 Luxembourg, 2A Rue Louvigny nach L-2311 Luxembourg, 53 Avenue Pasteur zum 15. August 2013 zu verlegen.

Für die JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH

Dr. Gunther Jaegers

Référence de publication: 2013117813/16.

(130143178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Marcol Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 108.592.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013, la cooptation en date du 05 décembre 2012 de Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'administration et la démission à cette même date de Monsieur Olivier LECLIPTEUR du Conseil d'administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013, Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour: MARCOL EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013118445/22.

(130144008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Martur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.516.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 juillet 2013 à 14.30 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY et de Monsieur Koen LOZIE et de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide la nomination en tant que nouvel administrateur de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 dûment représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique), pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013118446/20.

(130143951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Melvic Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 100.833.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 27 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société du L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur au L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale constate le transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société MGI FISOGEST S.à.r.l., au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013118450/14.

(130143626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.779.

—
Suite à un apport en nature, constitué des parts sociales de la Société, en date du 25 avril 2013, de la part de Sykes Enterprises, Incorporated (US) pour la constitution de SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l., les 1,501 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B178038, ayant pour adresse le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, détient les 1,501 parts sociales de la Société.

L'Associé Unique de la Société est SEI Offshore Holdings Operations S.à r.l., qui détient 1,501 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEI International Services S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013118538/20.

(130143944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Plamed Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 32.021.

Les comptes annuels au 31 MARS 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013118501/10.

(130143765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.754.

Les statuts coordonnés au 09/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/08/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013118499/12.

(130143976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

PIE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.812.

Les statuts coordonnés au 09/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/08/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013118500/12.

(130143981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.390.

Auszug der Beschlüsse des Alleinaktionären vom 20. August 2013

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Werner WÜRGLER, wohnhaft in Nadelstraße 107, 8706 Meilen (Schweiz);
- Herr Pierre METZLER, wohnhaft in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Herr François BROUXEL, wohnhaft in 128 B, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

werden bis zur nächsten Jahreshauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 entscheidet, verlängert.

2. Das Mandat des Rechnungskommissars:

Grant Thornton Lux Audit S.A., mit Gesellschaftssitz in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 43298 wird bis zur nächsten Jahreshauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 entscheidet, erneuert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. August 2013.

Référence de publication: 2013118781/20.

(130144626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. August 2013

Folgender Beschluss wurde gefasst:

Gemäß eines Anteilsveräußerungsvertrags vom 21. Juli 2013, sind die Gesellschaftsanteile nunmehr wie folgt verteilt:
Erwin SCHRÖDER, Expert comptable, geboren am 11. Oktober 1964 in Manderfeld (Belgien), mit beruflicher
Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61,

ZWEIHUNDERT ANTEILE	200
TOTAL, ZWEIHUNDERT ANTEILE	200

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, erklärt Herr Erwin SCHRÖDER, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäß Artikel 1690 und f. des luxemburgischen Zivilgesetzbuchs.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. August 2013.

Für EUREGIO OFFICE SOLUTION INTERNATIONAL
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013118782/20.

(130144332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Egon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.468.

Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 22, 2013

1. The co-optation of Mr Harald CHARBON, private employee, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the Company in replacement of Mr. Alain RENARD is ratified. His mandate lapsed at this Annual General Meeting.

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juillet 2013

1. La cooptation de M. Harald CHARBON, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que Administrateur, en remplacement de M. Alain RENARD, Administrateur démissionnaire, est ratifiée. Son mandat est venu à échéance lors de cette Assemblée Générale Statutaire.

Certifié sincère et exact

Référence de publication: 2013118773/19.

(130144381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

EAVF Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.614.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 18 janvier 2013 sous la référence L130011560

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013118770/15.

(130144526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Edessa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.457.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Soussignée DAVANCEST LIMITED Société Anonyme de droit Hongkongais, dont le siège social est au room 1102, 11th Floor, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road Central, Hong Kong, immatriculée auprès du registre des sociétés Hongkongais 1658157,

ici représentée par Madame Géraldine VINCIOTTI, salariée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Hong-Kong le 2 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société EDESSA SA, société anonyme de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg numéro B 136.457 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 707 du 21 mars 2008 (la «Société»),

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille euros), représenté par 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vinciotti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: LAC/2013/37096. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118771/63.

(130144341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Egon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.468.

Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 22, 2013

1. The following mandates are renewed for a term of three years until the Annual General Meeting of 2016

A Director Category:

Mr. Marc LIMPENS, professionally residing at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Mr. Serge KRANCENBLUM, professionally residing at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Mr. Harald CHARBON, professionally residing at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

B Director Category:

Mr. Jeffrey A. SACKS, professionally residing PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA

Mr. Dilip J. THAKKAR, professionally residing 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai - 400 023

2. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2014.

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juillet 2013

3. Les mandats suivants sont reconduits pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016:

Administrateur de catégorie A:

M. Marc LIMPENS, résident professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

M. Serge KRANCENBLUM, résident professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

M. Harald CHARBON, résident professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Administrateur de catégorie B:

M. Jeffrey A. SACKS, résident professionnellement PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA

M. Dilip J. THAKKAR, résident professionnellement au 11, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai -400 023

4. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agrée de la société RSM Audit Luxembourg S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et exact

Référence de publication: 2013118774/35.

(130144388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118768/10.

(130144572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

I. Le commissaire aux comptes BDO Compagnie Fiduciaire a changé:

de dénomination sociale: BDO Audit;

et de siège social: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013, Luxembourg.

II. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stefan Descheemaeker, Président et administrateur, avec adresse au 33, Avenue de Foestraets, 1180 Bruxelles, Belgique

- Bernard Boon Falleur, Administrateur, avec adresse au 5, Drève des Rhododendrons, 1170 Bruxelles, Belgique

- Christophe D'Ansembourg, Administrateur, avec adresse au 43, Rue Bollinckxstraat, 1070 Bruxelles, Belgique

- Frédéric de Mevius, Administrateur, avec adresse au 1, La Falize, 5080 La Bruyère, Belgique

- Paul-Louis Cornet de Ways-Ruart, Administrateur, avec adresse au 41, Blenheim Road, W4 1ET Londres, Royaume Uni

- Grégoire de Spoelberch, Administrateur, avec adresse au 11, Avenue des Myrtilles, 1950 Kraainem, Belgique

- Alexandre Van Damme, Administrateur, avec adresse au 51B, Rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique

- Edwine Van Der Straten Ponthoz, Administrateur, avec adresse à, Acienda La Castagnola, 05035 Narni, Italie pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2016.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de BDO Audit, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013, Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2016.

3. Acceptation de la démission, avec effet immédiat, du mandat d'administrateur de:

- Pascal Minne, avec adresse au 8, Clos du Bocage, 1332 Genval, Belgique

- Arnoud De Pret Roose De Calesberg, avec adresse au 36, Rue de Mianoye, 5530 Durnal, Yvoir, Belgique

4. Nomination de Diane de Spoelberch, avec adresse professionnelle au 50, Voordestraat, 1851 Grimbergen, Belgique, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2016 et qui se tiendra en 2016.

5. Nomination de Maximilien de Limburg Stirum, avec adresse professionnelle au 37, Rue Faider, 1050 Bruxelles, Belgique, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2016 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013118766/39.

(130144160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.579.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 31 juillet 2013 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6 CH-6900 Lugano, Suisse;
 - Monsieur Alessandro Guzzini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Corso Persiani 45, I-62019 Recanati, Italie;
 - Monsieur Anselmo Pallotta, Administrateur, avec adresse professionnelle, Corso Persiani 45, I-62019 Recanati, Italie.
 - Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2014.
- L'Assemblée Générale du 31 juillet 2013 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:
- Deloitte SàrL..., réviseur d'entreprise, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2014.

Pour Finlabo Investments SICAV

Référence de publication: 2013118799/22.

(130144691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Idem Luxembourg (No.8), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 179.578.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before Us Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The Paragon Group of Companies Plc, a public company limited by shares, having its address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 02336032, here represented by Mr Bertrand de FAYS, private employee, having his professional address at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 7, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which shall have the status of a securitization company ("société de titrisation") within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (hereafter the "Securitization Law") and which will be governed by the Securitization Law, the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), and by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may grant to any company or entity associated in any way with the Company, i.e., in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner within the limits of the Securitization Law and secure the repayment of any money borrowed. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities. The Company may not issue securities to the public.

Besides, the Company may enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Idem Luxembourg (No. 8)".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on October 1st and ends on September 30th of each following year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Supervision.

Art. 23. Independent Auditor(s). The Company is audited by an independent auditor ("Réviseur d'entreprises"), appointed by the Board in accordance with the Securitization Law, and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Applicable Laws.

Art. 25. Applicable Laws. Reference is made to the provisions of the Securitization Law and the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on September 30th, 2014.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the appearing entity.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolved to:

1. Determine the number of managers at three (3).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Richard James Woodman, born on May 10th, 1965, in Worcester, United Kingdom, having his professional address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom;

- Mr. Richard Dominic Shelton, born on September 20th, 1958, in Birmingham, United Kingdom, having his professional address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom;

- Mr Aidan Foley, born on 8th December 1976 at Port Lairge/Waterford, Ireland, having his professional address at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 7 août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

The Paragon Group of Companies Plc, une société anonyme ayant son adresse à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02336032, ici représentée par Monsieur Bertrand de Fays, employé privé, ayant son adresse professionnelle au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'entité comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut accorder à toute société ou entité ayant un lien avec la Société, c'est-à-dire lorsque la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, toute assistance, prêt, avance ou garantie, de même qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le remboursement de toute somme prêtée. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières. La Société ne peut pas émettre des titres au public.

De plus, la Société pourra entrer, assister ou participer dans toutes transactions financières, commerciales ou autres, et en général, dans toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, de même que dans toutes les opérations liées directement ou indirectement à la mise en oeuvre de son objet en relation avec tous les secteurs mentionnés ci-dessus.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Idem Luxembourg (No. 8)».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé

en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Supervision.

Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la Société sont audités par un Réviseur d'entreprises, nommé par le Conseil de Gérance en accord avec la Loi sur la Titrisation, et sélectionné parmi la liste de Réviseurs d'entreprises approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat du Réviseur d'entreprises est limité à un an, mais, peut être renouvelé pour un nombre de fois illimité.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VIII. Lois Applicables.

Art. 25. Lois Applicables. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur la Titrisation et à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'entité comparante.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - M. Richard James Woodman, né le 10 mai 1965 à Worcester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni;
 - M. Richard Dominic Shelton, né le 20 septembre 1958 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni;
 - M. Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, Irlande, ayant son adresse professionnelle à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. de FAYS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: LAC/2013/37684. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118835/501.

(130144376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Global Fastening (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 584.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.240.

En date du 19 août 2013, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Darren G. Pratt de son poste de gérant de la Société, avec effet au 19 août 2013.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer Madame Amelberga Marcella L. De Ryck, ayant comme adresse professionnelle 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 19 août 2013 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Catherine S. Ennis; et
- Amelberga Marcella L. De Ryck.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Global Fastening (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013118808/20.

(130144536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

First Choice Stables s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 155.772.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013118800/12.

(130144494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 6 août 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118816/13.

(130144726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Gestatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 86.750.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013118814/14.

(130144580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.763.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Partners of "GRENACHE & CIE S.N.C." having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.763.

The Partnership was incorporated by a notarial deed on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2007 number 2928 page 140.499 and the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of January 25, 2013, published in the Mémorial C, number 938 of April 19, 2013.

The meeting is opened under the chairmanship of Pascal Hobler, banker, residing in Luxembourg (the "Chairman"), who appoints as secretary David Widart, banker, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Manfred Zisselsberger, company director, residing in Luxembourg.

All the Partners are present or represented at the meeting and declare having duly received the convening notices in accordance with clause 8.12 of the constitution of the Partnership (the "Constitution").

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Chairman requests the notary to act that:

The Chairman mentions and the extraordinary meeting of the Partners of the Partnership (the "Meeting") notices that:

- the Partners present or represented and the number of Fractional Interests held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the Partners present, together with the proxies of the represented Partners;

- all the Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase of the share capital of the Partnership by an amount of EUR 15,772,000 (Euro fifteen million seven hundred and seventy-two thousand) in order to raise it from its current amount of EUR 1,330,290,000 (Euro one billion three hundred and thirty million two hundred and ninety thousand) to an amount of EUR 1,346,062,000 (Euro one billion three hundred and forty-six million sixty-two thousand) by creating and issuing 15,772 (fifteen thousand seven hundred and seventy-two) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 15,772,000 (Euro fifteen million seven hundred and seventy-two thousand) which is currently part of the B Capital Reserve; and

2. Decision to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution accordingly.

3.- Acceptance of the resignation of Mr François-Xavier ROUFFIAC as B Management Committee member and proposition to appoint Mr Daniele COGOI as new B Management Committee member in replacement of Mr François-Xavier ROUFFIAC.

The following resolutions were taken by the Partners:

First resolution

The Partners decide to increase the share capital of the Partnership by an amount of EUR 15,772,000 (Euro fifteen million seven hundred and seventy-two thousand) in order to raise it from its current amount of EUR 1,330,290,000 (Euro one billion three hundred and thirty million two hundred and ninety thousand) to an amount of EUR 1,346,062,000 (Euro one billion three hundred and forty-six million sixty-two thousand) by creating and issuing 15,772 (fifteen thousand seven hundred and seventy-two) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 15,772,000 (Euro fifteen million seven hundred and seventy-two thousand) which is currently part of the B Capital Reserve.

The proof of the existence of such Capital Reserve is given to the undersigned notary by a balance sheet dated June 30, 2013, which will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Partners decide to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution as follows:

Clause 6.1

The capital of the Partnership shall be an amount of EUR 1,346,062,000 (Euro one billion three hundred and forty-six million sixty-two thousand) and shall be divided into and represented by 1,346,062 (one million three hundred and forty-six thousand sixty-two) fractional interests (parts de société en nom collectif) (each a "Fractional Interest") of EUR 1,000 (one thousand Euro) nominal value each.

Clause 6.2

The Fractional Interests constitute and represent two (2) separate interests in the Partnership:

- (a) 400,000 (four hundred thousand) Fractional Interests (the "A Fractional Interests") constitute the "A Interest"; and
- (b) 946,062 (nine hundred and forty-six thousand six-two) together with any Additional B Fractional Interests (the "B Fractional Interests") constitute the "B Interest".

Any person holding all or part of the A Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of A Fractional Interests is a "A Partner".

Any person holding all or part of the B Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of B Fractional Interests is a "B Partner".

Third resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Mr François-Xavier ROUFFIAC as B Management Committee member and to appoint Mr Daniele COGOI, residing at 10, Harewood Avenue, London NW1 6AA, born at Trieste, on

May 28, 1965, as new B Management Committee member for an unlimited term in replacement of Mr François-Xavier ROUFFIAC.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GRENACHE & CIE S.N.C., ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.763 («Société»).

La Société a été constituée par acte notarié le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2928, en date du 17 décembre 2007, page 140.499. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date 25 janvier 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 938 du 19 avril 2013.

La réunion est ouverte sous la présidence de Pascal Hobler, banquier, demeurant à Luxembourg, («Président»), qui désigne comme secrétaire David Widart, banquier, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Manfred Zisselsberger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Tous les Associés sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir dûment reçu les avis de convocation conformément, à l'article 8.12 des statuts de la Sociétés («Statuts»).

Les termes utilisés ci-après, sans être par ailleurs définis, doivent avoir le sens qui leur est donné dans les Statuts.

Le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les Associés présents ou représentés et le nombre de Parts Sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- Les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est dûment constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 15.772.000.- (quinze millions sept cent soixante-douze mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.330.290.000.- (un milliard trois cent trente millions deux cent quatre-vingt-dix mille euros) à EUR 1.346.062.000.- (un milliard trois cent quarante-six millions soixante-deux mille euros) par la création et l'émission de 15.772 (quinze mille sept cent soixante-douze) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS («Associé B»), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.772.000.- (quinze millions sept cent soixante-douze mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

(2) Modification consécutive des articles 6.1 et 6.2 des Statuts.

(3) Acceptation de la démission de Monsieur François-Xavier ROUFFIAC comme Membre B du Comité de Gérance et proposition de nommer Monsieur Daniele COGOI comme nouveau membre B du Comité de Gérance en remplacement de Monsieur François-Xavier ROUFFIAC.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.772.000.- (quinze millions sept cent soixante-douze mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.330.290.000.- (un milliard trois cent trente millions deux cent quatre-vingt-dix mille euros) à EUR 1.346.062.000.- (un milliard trois cent quarante-six millions soixante-deux mille euros) par la création et l'émission de 15.772 (quinze mille sept cent soixante-douze) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS («Associé B»), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital

social de la Société d'un montant de EUR 15.772.000.- (quinze millions sept cent soixante-douze mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle Réserve du Capital par le bilan de la Société au 30 juin 2013, lequel restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels articles seront rédigés comme suit:

Art. 6.1. Le capital social est fixé à EUR 1.346.062.000.- (un milliard trois cent quarante-six millions soixante-deux mille euros) et sera divisé et représenté par 1.346.062 (un million trois cent quarante-six mille soixante-deux) parts de société en nom collectif («Parts Sociales») d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Art. 6.2. Les Parts Sociales constituent et représentent deux (2) formes différentes de participation:

- (a) 400.000 (quatre cent mille) Parts Sociales (les «Parts A») constituent les «Participations A»; et
- (b) 946.062 (neuf cent quarante-six mille soixante-deux) (ensemble avec toute Part additionnelle B (les «Parts B»)) constituent les «Participations B».

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations A et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts A, est un «Associé A».

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations B et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts B, est un «Associé B».

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François-Xavier ROUFFIAC comme Gérant B et décide de nommer Monsieur Daniele COGOI demeurant à 10, Harewood Avenue, Londres NW1 6AA, né à Trieste, le 28 mai 1965, comme nouveau Gérant B pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur François-Xavier ROUFFIAC.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 6.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HOBLER, D. WIDART, M. ZISSELSBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35114. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118810/166.

(130144522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Fun Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-9655 Harlange, 20B, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 144.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118803/10.

(130144328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Par décision du Conseil d'administration, prise par voie circulaire, Monsieur Giuliano BIDOLI s'est démis de ses fonctions de membre du Comité de Direction avec effet au 30 juillet 2013.

Luxembourg, le 20.08.2013.

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg en abrégé "EXPERTA LUXEMBOURG"

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013118769/13.

(130144382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.057.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Résumé des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège social de la Société en date du 9 août 2013

1. L'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions de gérants pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Eric Biren, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Vincent Goy, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Mme Maud Martin, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Alan Vincent, demeurant professionnellement au 62, Buck Road, GB-IMI 3AE Douglas.

Gérant de catégorie C:

- Monsieur Attila Kovacs, demeurant professionnellement au 62, Buck Road, GB-IMI 3AE Douglas,

2. L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur Kevin D'Arcy, demeurant professionnellement au 15, Sloane Square, GB-SW1W 8ER Londres, aux fonctions de gérant de catégorie A pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

3. L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréée, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013118767/31.

(130144550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Euroter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 47.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118784/11.

(130144503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Euroinvest (Poland 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2013.

Gérald Welvaert

Manager

Référence de publication: 2013118783/12.

(130144735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Fix & Design, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 11C, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 151.164.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Carmen DI PINTO

Gérante

Référence de publication: 2013118788/12.

(130144142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

G.A.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 12.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.A.I.L. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118805/11.

(130144304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1^{er} juillet 2013

1. Monsieur Peter HRECHDAKIAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
2. Monsieur Hans HRECHDAKIAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. Monsieur Georges OBEGI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. Monsieur Sami T. MAROUN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
5. Monsieur Amine BECHARA a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
6. Madame Nathalie VAZQUEZ a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
7. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

8. Monsieur Nicolas NIZET a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

9. La société à responsabilité limitée Deloitte Audit, R.C.S. Luxembourg B67895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERTITRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118795/31.

(130144616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Genesis Retail II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Adelphi Mezzco S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.146.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of the month of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.012 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 August 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the under-signed notary,

being the Sole Shareholder of Adelphi Mezzco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 172.146 (the "Company"), incorporated on 15 October 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 16 November 2012, number 2786.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

A. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company so that article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name of "Genesis Retail II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

B. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a second and a fourth paragraph which have to read as follows:

"The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets."

"The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of

indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act. "

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so that article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to insert a second and fourth paragraph in article 2 of the articles of incorporation of the Company so that article 2 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Tage des Monats August.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.012 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 12. August 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Adelphi Mezzco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehn Pfund Sterling (GBP 15.000,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 172.146 (die «Gesellschaft»), gegründet am 15. Oktober 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 16. November 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2786.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle siebenhundertfünfzig (750) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

A. Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Genesis Retail II S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

B. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines zweiten und vierten Paragraphen die wie folgt lauten:

"Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen."

"Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen zweiten und vierten Paragraphen in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft einzufügen dass Artikel 2 der Satzung fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen

welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.,,

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38457. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. August 2013.

Référence de publication: 2013122241/196.

(130148801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Association des Artisans de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg F 2.649.

Extrait (suivant les dispositions de l'article 23 de la loi modifiée du 21 avril 1928)

Il résulte du dispositif d'un jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 1^{ère} section, du 5 avril 2000, numéro 66213 du rôle, que le Tribunal

- a ordonné la dissolution de l'association sans but lucratif ASSOCIATION DES ARTISANS DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, établie et ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar et

- a nommé en tant que liquidateur Maître Claude SCHMARTZ, avocat à la Cour, ayant demeuré à l'époque à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.

Avec indication que l'adresse actuelle du liquidateur est à L-7364 Bofferdange, Domaine du Parc, Résidence les Cerisiers 2, 1B, A Romescht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bofferdange, le 26 août 2013.

Me Claude SCHMARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013122225/20.

(130148022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Airbourne Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.723.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of August,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Airbourne Holdings 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 178.881 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 1 August 2013 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of "Airbourne Holdings 3 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the RCS under number B 178.723, incorporated on 27 June 2013 by deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all one million seventy-eight thousand six hundred twenty-five (1,078,625) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to two hundred fifty Pounds Sterling (GBP 250,000.-) by the issue of twenty-three million nine hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five (23,921,375) new shares of a nominal value of one Pounds Sterling penny (GBP 0.01) each and a total subscription price of two million three hundred fourteen thousand nine hundred forty-two Pounds Sterling and fifty-one Pounds Sterling pence (GBP 2,314,942.51); subscription to the new shares by the sole shareholder of the Company, payment of the total subscription price in cash; allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium account; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty Pounds Sterling (GBP 250,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) shares with a par value of one Pounds Sterling penny (GBP 0.01) each".

- Change of the accounting year of the Company so that the accounting year shall begin on 1st September of each year and end on 31st August of the following year, with the current accounting year commenced on 27th June 2013 to end on 31st August 2014; consequential amendment of article 11 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st September of each year and ends on 31st August of the following year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st August 2014."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred fifty Pounds Sterling (GBP 250,000.-) and to issue twenty-three million nine hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five (23,921,375) new shares of a nominal value of one Pounds Sterling penny (GBP 0.01) each and a total subscription price of two million three hundred fourteen thousand nine hundred forty-two Pounds Sterling and fifty-one Pounds Sterling pence (GBP 2,314,942.51). Thereupon the Sole Shareholder represented by Me Magdalena Staniczek, as aforementioned, subscribed and fully paid the new shares in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium account.

The Sole Shareholder resolved to consequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to change the accounting year of the Company so that the accounting year shall begin on 1st September of each year and end on 31st August of the following year, with the current accounting year commenced on 27th June 2013 to end on 31st August 2014.

The Sole Shareholder resolved to consequently amend article 11 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no other items on the agenda, the decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand nine hundred Euro (EUR 2.900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Airbourne Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 178.881 (l'«Associé Unique») représentée par Me Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 1^{er} août 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de «Airbourne Holdings 3 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 178.723 constituée le 27 juin 2013 par acte de Maître Edouard Delosch, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes un million septante-huit mille six cent vingt-cinq (1.078.625) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 250.000,-) par l'émission de vingt-trois million neuf cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze (23.921.375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un penny de Livre Sterling (£ 0,01) chacune et un prix total de souscription de deux millions trois cent quatorze mille neuf cent quarante-deux Livres Sterling et cinquante et un pence de Livre Sterling (£ 2.314.942,51); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, paiement du prix total de souscription en numéraire; modification par conséquent de la première phrase de l'article 5 des statuts fin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 250.000,-) divisé en (25.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un penny de Livre Sterling (£ 0,01) chacune.»

- Modification de l'année sociale de la Société de sorte que l'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, avec l'année sociale qui a commencé le 27 juin 2013 et se terminera le 31 août 2014, l'article 11 des statuts est modifié en conséquence et se lira comme suit:

« **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 2014.»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 250.000,-) et d'émettre vingt-trois million neuf cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze (23.921.375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un penny de Livre Sterling (£ 0,01) chacune et un prix total de souscription de deux millions trois cent quatorze mille neuf cent quarante-deux Livres Sterling et cinquante et un pence de Livre Sterling (£ 2.314.942,51). Sur ce l'Associé Unique représenté par Me Magdalena Staniczek, prénommée, a souscrit et entièrement payé les nouvelles parts sociales en numéraire.

La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le prix d'émission à la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier par conséquent la première phrase de l'article 5 des statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte que l'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, avec l'année sociale qui a commencé le 27 juin 2013 se terminant le 31 août 2014.

L'Associé Unique a décidé de modifier par conséquent l'article 11 des statuts comme indiqué dans l'agenda.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 août 2013. Relation: DIE/2013/9719. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122243/135.

(130148979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Altice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.906.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013122246/13.

(130149074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

gategroup Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.009.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1821 du 9 août 2011.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATEGROUP FINANCE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013122235/14.

(130148820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Solidarité Santé, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhart.

R.C.S. Luxembourg F 166.

I. Dénomination - Objet - Durée - Siège social Composition de l'association

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les membres:

- Sylvie, Marie-Thérèse Dondeyne Legrand résidant:

37, rue Théodore Eberhart L-1451 Luxembourg

- Jeannine, Catherine Ibba résidant:

31a, rue Robert Schuman L- 5751 Frisange

- Carole Dorel résidant:

28, rue Henri VII L-1725 Luxembourg

A été constituée l'association sans but lucratif: Solidarité Santé, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 21 Avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 2. Objet. L'Association a pour objet d'oeuvrer au Grand Duché de Luxembourg et dans le monde dans le domaine de la Santé comme défini dans le texte de l'OMS:

«la Santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».

Aux fins de réaliser ces objectifs, l'Association peut d'une façon générale assister ou collaborer avec des établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien dans les domaines de la recherche pour l'amélioration des compétences médicales et de la santé en général, de la production de produits de santé, de leur distribution, de l'éducation et de la formation pour développer et favoriser les compétences en matière de santé dans les pays où cela semble possible, d'informer et de sensibiliser de façon générale ou spécifique le public concerné, les donateurs de l'Association et des différentes institutions par le biais de l'édition, de l'organisation de congrès, de séminaires et de conférences.

Elle s'autorise également à réaliser toutes opérations et actions légales allant dans le but qu'elle s'est fixé, dont l'achat de biens immobiliers (création de centre de santé ou d'orphelinats par exemple).

Art. 3. Siège Social. Le siège social est fixé au: 37, rue Théodore Eberhart L-1451 Luxembourg.

Art. 4. Durée. La durée de l'Association est fixée à une durée illimitée, sauf en cas de clôture selon les articles 19 et 20.

Art. 5. Composition. L'Association se compose au minimum des trois membres appartenant au Conseil d'Administration ainsi que de toute personne physique ayant été agréée par le Conseil d'Administration (qui statue à la majorité des membres) et ayant payé sa cotisation annuelle.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration à la majorité des membres, aux personnes physiques et morales qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association.

Art. 6. Cotisation. La cotisation annuelle minimum est fixée à 10 euros et la cotisation annuelle maximum est fixée à 500 euros. Ils sont dus pour chaque catégorie de membres.

Art. 7. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd:

- Par décès

- Par démission adressée par écrit aux administrateurs

- Par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'Association.

En cas de procédure d'exclusion ou de radiation, le membre intéressé est appelé à fournir des explications aux questions suscitant son éventuelle exclusion, sauf pour le non paiement de sa cotisation où il est simplement radié après deux lettres de relance demeurées sans réponse.

II. Affiliations

Art. 8. Affiliations. L'association Solidarité Santé agit de façon tout à fait indépendante. Elle peut décider de créer des filiales si le besoin se présente.

III. Administration et Fonctionnement

Art. 9. Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration de l'Association se compose de trois membres (au minimum) élus pour la durée de vie de l'Association. Les coordonnées précises et toutes les indications concernant l'état civil de ces membres sont jointes en annexe. En cas de décès ou de démission de l'un des membres du Conseil d'Administration ou en cas de demande de nouvelle admission, l'Assemblée Générale sera réunie pour décider de l'admission de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Bureau. Le Conseil d'Administration partage lui-même les fonctions au sein de son équipe et ce à chaque Assemblée Générale. Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 31 Juillet 2013 que trois membres du Conseil d'Administration assumeront les fonctions de Président, Trésorier et Secrétaire.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Il peut s'adjoindre à titre consultatif toute personne de son choix. La présence de tous les membres (ou de leur représentant) est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote.

Art. 12. Rémunérations et Indemnités. Les frais de déplacement, de mission ou de représentations occasionnées par l'exercice des fonctions du Conseil d'Administration pourront être remboursés au taux fixé par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

Tout membre pourra devenir salarié de l'Association.

Art. 13. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet de l'Association et dans la limite des attributions de l'Assemblée Générale prévues à l'article 15 des statuts.

Il décide de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'Association doit être réalisé.

Il se prononce sur toutes les admissions des membres de l'Association et confère les éventuels titres de membres d'honneur. C'est lui également qui prononce la radiation des membres pour le non-paiement de la cotisation.

Il gère toutes les activités habituelles de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il fait ouvrir tous les comptes en banque ou chèques postaux auprès des établissements de crédit, effectue les emplois de fonds, contracte les emprunts hypothécaires ou autres, sollicite les subventions, requiert toutes les inscriptions et transcriptions utiles.

Entre deux réunions, il autorise les membres du Conseil d'Administration à faire tous actes, achats, aliénations et investissements reconnus nécessaires à l'Association, des biens et des valeurs lui appartenant et à passer les marchés et les contrats nécessaires à la poursuite de son objet.

Il décide de l'emploi et de la rémunération du personnel de l'Association.

Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions à certains de ses membres.

Art. 14. Règlement des comptes. Le Conseil d'Administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 15. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale de l'Association comprend tous les membres prévus à l'article 5 à jour de cotisation.

Elle réunit une fois par an et en outre à chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou lorsque la moitié des membres le demandent par écrit en indiquant les buts et les motifs.

Dans la convocation à une Assemblée Générale, le Conseil d'Administration précise l'ordre du jour complet. La convocation doit être faite quinze jours à l'avance par lettre simple.

Lorsque l'Assemblée Générale se réunit à la demande de ses membres, ceux-ci fixent eux-mêmes son ordre du jour qui doit figurer sur les convocations.

Seules seront valables les résolutions prises par l'Assemblée Générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et en particulier sur le procès verbal de l'Assemblée générale précédente, sur les comptes de l'exercice clos, sur le budget de l'exercice suivant où figure le montant des cotisations et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres de l'Association, éventuellement sur l'arrivée de nouveaux administrateurs, sur la désignation pour un an du commissaire aux comptes, sur la modification des statuts.

Il est tenu un procès-verbal des délibérations par inscription sur un registre signé par le Président et le Secrétaire.

Ce classeur sera mis à la disposition des associés ainsi que de toute tierce personne qui désire le consulter et ayant une raison officielle et légale de le faire.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents. Ces décisions sont prises à main levée à moins que le quart des membres présents ne demande le scrutin secret.

IV. Ressources de l'Association

Art. 16. Ressources de l'Association. Les ressources de l'Association se composent:

- Du produit des cotisations
- Des subventions, dons et legs qui pourraient lui être versés
- Du produit des fêtes et des manifestations, des intérêts et redevance des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que des rétributions de services rendus.
- Des produits d'opérations de vente diverses qui ne devront en aucun cas être distribués
- Toutes autres ressources compatibles aux lois en vigueur concernant les associations à but non lucratif

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commence le 31 Juillet 2013 et se termine le 31 Juillet de chaque année.

V. Modification des statuts et Dissolution

Art. 18. Modification. Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration. Les modifications seront soumises à l'Assemblée Générale qui statuera selon la loi.

Art. 19. Dissolution. Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de dissoudre l'Association.

La décision se prendra à l'unanimité du Conseil.

La dissolution sera soumise à l'Assemblée Générale qui statuera selon la loi.

Art. 20. Dévolution des biens. En cas de dissolution par quel que mode que ce soit, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle attribue l'actif net conformément à la loi à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et proposées par le Conseil d'Administration.

En aucun cas, les membres de l'Association ne peuvent se voir attribuer, une part quelconque des biens de l'Association.

VI. Formalités administratives et Règlement intérieur

Art. 21. Le Conseil d'Administration devra déclarer au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg les modifications ultérieures désignées ci-dessus:

- Les remaniements du Conseil d'Administration
- Les modifications statutaires
- La dissolution de l'Association

Art. 22. Le règlement intérieur est préparé par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres de l'Association se réfèrent à la loi du 21 Avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 22 Février 1984 et du 4 Mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

Art. 24. Les présents statuts ont été adoptés par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 31 Juillet 2013.

Sylvie, MT Dondeyne-Legrand / Jeannine, Catherine Ibba / Carole Dorel
Membres

Référence de publication: 2013122233/139.

(130148477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Optimiste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.567.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013122608/12.

(130148722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP3 Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013122578/11.

(130149263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Möller Beheer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 97.718.

L'an deux mil treize, le six août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MÖLLER BEHEER S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.718, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 69 du 19 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 505 du 28 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Création de dix classes d'actions (classe A à J) et échange des deux mille (2.000) actions existantes sans valeur nominale en deux cents (200) actions de classe A, deux cents (200) actions de classe B, deux cents (200) actions de classe C, deux cents (200) actions de classe D, deux cents (200) actions de classe E, deux cents (200) actions de classe F, deux cents (200) actions de classe G, deux cents (200) actions de classe H, deux cents (200) actions de classe I et deux cents (200) actions de classe J, toutes sans désignation de valeur nominale.

2) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles réparties comme suit: huit cents (800) actions de classe A, huit cents (800) actions de classe B, huit cents (800) actions de classe C, huit cents (800) actions de classe D, huit cents (800) actions de classe E, huit cents (800) actions de classe F, huit cents (800) actions de classe G, huit cents (800) actions de classe H, huit cents (800) actions de classe I et huit cents (800) actions de classe J, toutes sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription et libération des actions nouvelles.

4) Instauration d'un capital autorisé de SEPT MILLIONS D'EUROS (7.000.000.- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le

vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5) Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer dix classes d'actions (classe A à J) et en conséquence d'échanger les deux mille (2.000) actions existantes sans valeur nominale en deux cents (200) actions de classe A, deux cents (200) actions de classe B, deux cents (200) actions de classe C, deux cents (200) actions de classe D, deux cents (200) actions de classe E, deux cents (200) actions de classe F, deux cents (200) actions de classe G, deux cents (200) actions de classe H, deux cents (200) actions de classe I et deux cents (200) actions de classe J, toutes sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles réparties comme suit: huit cents (800) actions de classe A, huit cents (800) actions de classe B, huit cents (800) actions de classe C, huit cents (800) actions de classe D, huit cents (800) actions de classe E, huit cents (800) actions de classe F, huit cents (800) actions de classe G, huit cents (800) actions de classe H, huit cents (800) actions de classe I et huit cents (800) actions de classe J, toutes sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Emilio SANCHEZ CLEMENTE MAURO, demeurant à Calle Velázquez 48, 28001 Madrid (Espagne),

Ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

Lequel déclare souscrire à quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe A, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe B, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe C, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe D, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe E, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe F, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe G, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe H, quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe I et quatre cent-et-une (401) actions nouvelles de classe J, toutes sans valeur nominale et les libérer intégralement moyennant versement en espèces à concurrence d'un montant de quatre cent et un mille euros (401.000.- EUR),

2. Madame María de la Concepción LOPEZ-BREA MARTINEZ, demeurant à Calle Velázquez 48, 28001 Madrid (Espagne)

Ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe A, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe B, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe C, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe D, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe E, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe F, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe G, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe H, cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe I et cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions nouvelles de classe J, toutes sans valeur nominale, et les libérer intégralement moyennant versement en espèces à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (399.000.- EUR),

de sorte que le montant total de huit cent mille euros (800.000.-EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de SEPT MILLIONS D'EUROS (7.000.000.- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-) représenté par mille (1.000) actions de classe A, mille (1.000) actions de classe B, mille (1.000) actions de classe C, mille (1.000) actions de classe D, mille (1.000) actions de classe E, mille (1.000) actions de classe F, mille (1.000) actions de classe G, mille (1.000) actions de classe H, mille (1.000) actions de classe I et mille (1.000) actions de classe J, toutes sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 7.000.000.-) qui sera représenté par soixante-dix mille (70.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte daté du 6 août 2013, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.400.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, M. GILOTTI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2013. Relation: LAC/2013/38038. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122587/142.

(130149003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Millar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.384.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MILLAR INVESTMENTS S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013122572/20.

(130148836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Genesis Retail I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nix Investment S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.636.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of the month of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6 Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.012 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 August 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Nix Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg (the "Company"), incorporated on 2 August 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

A. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company so that article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation. "

B. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a fourth paragraph which have to read as follows:

"The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so that article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to insert a fourth paragraph in article 2 of the articles of incorporation of the Company so that article 2 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors"

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Tage des Monats August.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6 Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.012 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 12. August 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Nix Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000,-) noch im Eintragungsverfahren beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg befindlich (die «Gesellschaft»), gegründet am 2. August 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit

Amtssitz in Esch-sur-Alzette, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle siebenhundertfünfzig (750) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

A. Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Genesis Retail I S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

B. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines vierten Paragraphen der wie folgt lautet:

"Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen vierten Paragraphen in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft einzufügen, so dass Artikel 2 der Satzung fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicher-

heiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen. „

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38458. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. August 2013.

Référence de publication: 2013122590/187.

(130148813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MSEOF Quattro Fixture-Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.324.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013122585/10.

(130149187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 136.737.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, «Nestlé Finance International Ltd.», établie et ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136737, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 16 juillet 2013, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 29 juillet 2013, référence: L130129429, pas encore publié au Mémorial C, que la date de naissance de l'administrateur Monsieur Bruno Chazard a été erronément indiquée. Monsieur Bruno, Chazard est né le 12 juillet 1976 et non 12 juin 1976.

Il y a donc lieu de rectifier sa date de naissance dans les deux versions (anglaise et française) en 12 juillet 1976,

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: EAC/2013/11041. Reçu douze euros 12,00 €.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 août 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013122588/19.

(130148716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.428.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013.

Suite à la démission de Monsieur Eric de SAINTDO de son mandat de Président, de délégué à la gestion journalière et d'administrateur, il a été décidé de coopter avec effet immédiat, Monsieur Michael PAYNE, directeur général, demeurant au 33 Avenue St Charles, MC-98000 Monaco pour terminer son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle 2014 statuant sur les comptes annuels au 30.09.2013.

Cette résolution sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013116568/15.

(130141839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BI-Invest Compartment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.120.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son gérant:

- Neil Smith, gérant, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Le mandataire

Référence de publication: 2013116532/15.

(130142085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Moon Finance VII ESC-Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.508.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117455/9.

(130142470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

MACH-3D s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 166.226.

—
Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat,
de

L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg à

L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

MACH-3D s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013117458/15.

(130142539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**La Mondiale Europa S.A., Société Anonyme,
(anc. MassMutual Europe S.A.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

—
In the year two thousand thirteen, on the seventh of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "MassMutual Europe S.A.", a société anonyme having its registered office at L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 26.334, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 July 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of 6 November 1987 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 31 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 636 of 25 March 2010.

The meeting is opened at 10.00 a.m., with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karola Böhm, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement of resignation of the existing directors of the Company and acknowledgement of resignation of the authorized representative of the Company.
2. Discharge to the existing directors of the Company.
3. Appointment of the new directors of the Company.
4. Changing of the name of the Company from "MassMutual Europe S.A." to "La Mondiale Europa S.A.".
5. Modification of article 1 of the articles of incorporation in order to reflect the changing of the name of the Company.
6. Granting of special powers to the board of directors of the Company in order to proceed to all registrations and filings with the Luxembourg authorities.
7. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of the existing directors of the Company, Mrs Laura Morley, Mrs Elaine A. Sarsynski and Mr Francis T. Lucchesi, with immediate effect.

In addition, the general meeting resolves to acknowledge the resignation with immediate effect of Mr Pascal Bughin as authorized representative of the Company.

Second resolution:

The general meeting resolves to grant discharge to the above mentioned directors for the proper performance of their duties, except for cases of fraud, willful misconduct or criminal offense.

Third resolution:

The general meeting resolves to elect as directors with immediate effect and until the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014:

- LA MONDIALE, RCS Lille 775 625 635, with registered office at 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons-en-Baroeul, represented by Mr Monsieur Patrick MONTEIL, born on 26 March 1959 in Paris (France), residing in 18 allée de la Mare Jodoin, F-91190 Gif-sur-Yvette;

- LA MONDIALE PARTENAIRE, RCS Paris 313 689 713, with registered office at 104-110, boulevard Haussmann, F-75008 Paris, represented by Mr Sylvain de FORGES, born on 9 March 1954 in Meknes (Morocco), residing in 4, rue Clotilde, F-75005 Paris;

- LA MONDIALE PARTICIPATIONS, RCS Lille 411 588 817, with registered office at 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons-en-Baroeul, represented by Mr André RENAUDIN, born on December 1955 in Vincennes (France), residing in 1, rue de la Redoute, F-92260 Fontenay-aux-Roses;

- AEGON INTERNATIONAL B.V., Trade Register 27024209, with registered office at 50, Aegonplein, NL-2591 TV Den Haag, represented by Mr Damiaan JACOBOWITS de SZEGED, born on 18 February 1970 in London, residing in 52, Riouwstraat, NL-2585 HC Den Haag;

- AEGON Nederland NV Trade Register 27111251, with registered office at 50, Aegonplein, NL-2591 TV Den Haag, represented by Mr Eric RUTTEN, born on 5 June 1962 in Oss (Netherlands), residing in 54, Koninginnegracht, NL-2514 AD Den Haag.

- ARIAL ASSURANCE, with registered office at 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons-en-Baroeul, Lille Trade Register number 410 241 657, represented by Mr. Patrice BONIN, born on 16 March 1957 in Paris (France), residing in 6, résidence de Galande, F-92320 Châtillon;

- Mr Jean-Marc CRESTANI, born on 31 December 1955 in Rousies (France), residing in 23, rue de Magenta, F-92600 Asnières-sur-Seine;

Fourth resolution:

The general meeting resolves to change the name of the Company from "MassMutual Europe S.A." to "La Mondiale Europa S.A.". Fifth resolution:

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a société anonyme under the name of La Mondiale Europa S.A. (hereinafter the «Company»)."

Sixth resolution:

The general meeting resolves to grant special powers to the board of directors of the Company in order to proceed to all registrations and filings with the Luxembourg authorities.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed at 10.15 a.m..

Whereupon, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, sept août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MassMutual Europe S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.334, constituée suivant acte notarié en date du 8 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 6 novembre 1987, numéro 313. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2010, numéro 636.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision d'accepter la démission des administrateurs existants de la Société et constatation de la démission du dirigeant agréé de la Société.
2. Décision de donner décharge aux administrateurs existants pour l'exécution de leur mandat, sauf les cas de fraude, négligence intentionnelle et infractions pénales.
3. Décision de nommer les nouveaux administrateurs de la Société.
4. Décision de changer la dénomination sociale de la Société de «MassMutual Europe S.A.» en «La Mondiale Europa S.A.».
5. Décision de modifier l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement de dénomination sociale.
6. Décision de donner pouvoir au conseil d'administration de la Société afin de procéder à toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises en relation avec les résolutions précédentes.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs existants de la Société, Madame Laura Morley, Madame Elaine A. Sarsynski et Monsieur Francis T. Lucchesi, avec effet immédiat.

Par ailleurs, l'assemblée générale constate également la démission avec effet immédiat de Monsieur Pascal Bughin en tant que dirigeant agréé de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs existants pour l'exécution de leur mandat, sauf les cas de fraude, négligence intentionnelle et infractions pénales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en l'année 2014:

- LA MONDIALE, RCS Lille 775 625 635, ayant son siège social au 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons-en-Baroeul, représentée par Monsieur Patrick MONTEIL, né le 26 mars 1959 à Paris (France), demeurant 18 allée de la Mare Jodoin, F-91190 Gif-sur-Yvette;

- LA MONDIALE PARTENAIRE, RCS Paris 313 689 713, ayant son siège social au 104-110, boulevard Haussmann, F-75008 Paris, représentée par Monsieur Sylvain de FORGES, né le 9 mars 1954 à Meknes (Maroc), demeurant 4, rue Clotilde, F-75005 Paris;

- LA MONDIALE PARTICIPATIONS, RCS Lille 411 588 817, ayant son siège social au 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons-en-Baroeul, représentée par Monsieur André RENAUDIN, né le 9 décembre 1955 à Vincennes (France), demeurant 1, rue de la Redoute, F-92260 Fontenay-aux-Roses;

- AEGON INTERNATIONAL B.V., Registre de Commerce et de l'Industrie 27024209, ayant son siège social au 50, Aegonplein, NL-2591 TV Den Haag, représentée par Monsieur Damiaan JACOBOVITS de SZEGED, né le 18 février 1970 à Londres (Royaume Uni), demeurant 52, Riouwstraat, NL-2585 HC Den Haag;

- AEGON Nederland NV, Chambre de Commerce de la Haye 27111251, ayant son siège social au 50, Aegonplein, NL-2591 TV Den Haag, représentée par Monsieur Eric RUTTEN, né le 5 juin 1962 à Oss (Pays-Bas), demeurant 54, Koninginnegracht, NL-2514 AD Den Haag.

- ARIAL ASSURANCE, société anonyme ayant son siège social au 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons-en-Baroeul, inscrite au RCS de Lille sous le n° 410 241 657, représentée par Monsieur Patrice BONIN, né le 16 mars 1957 à Paris (France), demeurant 6, résidence de Galande, F-92320 Châtillon;

- Monsieur Jean-Marc CRESTANI, né le 31 décembre 1955 à Rousies (France), demeurant 23, rue de Magenta, F-92600 Asnières-sur-Seine;

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «MassMutual Europe S.A.» en «La Mondiale Europa S.A.».

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de La Mondiale Europa S.A. (la «Société»).»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au Conseil d'administration afin de procéder à toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises en relation avec les résolutions précédentes.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 août 2013. REM/2013/1458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117452/195.

(130142803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Mayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117463/9.

(130142955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

NGP III Managers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Stéphane HEPINEUZE

Mandataire

Référence de publication: 2013117486/12.

(130142938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

"MAZE" Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 110.554.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117464/9.

(130142344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 861.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117446/9.

(130142734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Medulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 114.036.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117466/9.

(130142886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Tractel Trading Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 121.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117646/9.

(130142622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Leman Beverages Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013117429/13.

(130142236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.
